

Discours de Paul Finet à l'occasion de la première session des Conseils CEE et CEEA (Bruxelles, 25 janvier 1958)

Légende: Dans un discours prononcé à l'occasion de la première session des Conseils de la CEE et de la CEEA, le 25 janvier 1958 à Bruxelles, Paul Finet, président de la Haute Autorité de la CECA, met en évidence que les trois Communautés, malgré les différences de tâches et de structures, poursuivent une finalité unique: l'intégration européenne.

Source: Archives centrales du Conseil de l'Union européenne, B-1048 Bruxelles/Brussel, rue de la Loi/Wetstraat, 175. Procès-verbal de la première session des Conseils de la Communauté Economique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique tenue à Bruxelles, le 25 janvier 1958, CEE EUR/CM/20 f/58 mts. Bruxelles: Conseils de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, 25.01.1958. 28 p.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_paul_finet_a_l_occasion_de_la_premiere_session_des_conseils_cee_et_ceeda_bruxelles_25_janvier_1958-fr-b689a33f-6434-4d40-8187-782acc919b8.html

Date de dernière mise à jour: 06/09/2012

Allocution de M. Paul Finet, Président de la Haute Autorité de la C.E.C.A. (Première session – 25 janvier 1958)

Je remercie le Conseil de Ministres et son Président, le Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, d'avoir bien voulu convier la Haute Autorité à assister à la séance inaugurale des Conseils de Ministres du Marché Commun et de l'Euratom.

La présence de la Haute Autorité à cette première réunion offre plus qu'un caractère symbolique ; elle est la première manifestation tangible de l'unité qui existe entre les trois Communautés Européennes.

Aux tâches immédiates qui nous incombent : la mise en commun des industries de base de nos six pays, l'établissement d'un vaste marché commun et la création d'une industrie nucléaire européenne, correspondent, certes, des activités concrètes de nature différente.

Les Traités, d'autre part, s'ils ont prévu que certaines de nos Institutions seront communes, n'ont pas organisé les pouvoirs qui nous sont délégués selon le même modèle.

Et cependant, ces différences de tâches et de structures ne sont pas essentielles. Elles importent en réalité fort peu, puisque ces diverses Communautés poursuivent une finalité unique : l'intégration européenne.

Les hommes qui se trouvent à la tête de nos Communautés proviennent d'horizons politiques parfois fort éloignés, mais ils sont animés par un seul et même idéal.

Cet idéal, Monsieur le Président, vous l'avez, tout à l'heure, évoqué en des termes d'une rare élévation. Vous lui avez rendu son sens premier, vous l'avez reporté à son unique et juste mesure : l'homme.

Vous avez souligné à juste titre que la Communauté Européenne réussirait ou échouerait, dans la mesure où ses progrès économiques lui permettraient d'atteindre ses objectifs sociaux.

La Haute Autorité, pour sa part, est convaincue que c'est la pierre de touche de l'entreprise européenne.

Pour techniques qu'elles soient, ces trois Communautés n'ont, en effet, de valeur que dans la mesure où elles permettent aux hommes de nos pays de s'épanouir pleinement et de s'accomplir en totalité.

Dans l'action qu'elle a menée depuis cinq ans, la Haute Autorité s'est constamment inspirée de cette exigence humaine.

Désormais, cette tâche, la Haute Autorité ne se trouve plus seule à la poursuivre. Les premiers contacts qui se sont établis entre les Présidents des Institutions, ceux qui s'établissent aujourd'hui entre les Commissions et la Haute Autorité, ceux qui s'établiront demain entre les Membres responsables de ces Autorités Européennes, s'inscrivent sous le signe de la collaboration la plus active et de la coordination la plus étroite.

En ce qui la concerne, la Haute Autorité – je tiens ici à l'affirmer de la manière la plus formelle – se déclare prête à mettre au service des Institutions nouvelles toute l'aide possible, qu'il s'agisse du concours de ses fonctionnaires ou de ses ressources matérielles.

La Haute Autorité se rallie, sans réserve aucune, au principe des services communs, auxquels elle souhaite donner l'extension la plus large.

La Haute Autorité a la conviction que nos volontés, mises ainsi au service de l'idéal commun, feront des trois Communautés l'instrument d'une intégration toujours plus étroite.

Cette intégration, la Haute Autorité, forte de l'expérience acquise, est plus que jamais certaine qu'elle est la seule voie qui conduise à l'unité européenne, sans laquelle nous ne pourrions assurer aux peuples de nos pays la paix et la liberté, conditions indispensables de toute amélioration de la condition humaine.